



Accueil du public : que revendique FO dans l'Eure ?



1. Aujourd'hui, le plan de continuité de l'activité est largement en deçà des principes de précaution minimum, pour l'accueil du public.

7SRH3B -Santé et sécurité au travail. Accueil du public.

1. Je me réfère aux consignes métiers directionnelles en la matière.

2. Je ne reçois pas une personne qui tousse, je lui demande de partir.

3. Dans la mesure du possible, je choisis un lieu de réception qui pourra être aéré.

4. Je maintiens la distance de sécurité de 1m50.

5. Je prévois du mobilier (siège) facilement nettoyable, j'évite les sièges en mousse et sièges de bureau.

6. J'utilise mon propre stylo.

7. Je limite le temps de réception au strict nécessaire.

8. J'aère l'espace de réception durant 15 minutes après la réception de l'utilisateur.

9. Je me lave les mains à l'issue de la réception de l'utilisateur.

Plan de continuité de l'activité, Ministère de l'Action et des Comptes Publics, 25 mars 2020

2. A FO, nous revendiquons une protection renforcée pour les agents.

- Tous les accueils, y compris en box, doivent être équipés de plexiglas. Aucun contact, aucun document transmis de « la main à la main ».

- Accueils uniquement sur rendez-vous, pour une période assez importante, y compris pour l'ensemble de la campagne déclarative.

- Du gel hydro-alcoolique en libre-service à l'entrée, obligatoire pour l'utilisateur.

- Un temps pour se laver les mains systématiquement avant et après chaque rendez-vous.

- Une solution pour essuyer les espaces de réception après chaque usager.

Pour l'instant, nous avons l'impression d'être entendus par la Direction locale.

Nous attendons vos remarques, suggestions et demandes : fo.ddfip27@dgfip.finances.gouv.fr

